



Paris, le 5 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le soulagement de la filière vin face à la suspension des taxes américaines

Les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé aujourd'hui une suspension réciproque des droits de douane additionnels mis en place dans le cadre du contentieux sur l'aéronautique. Cette annonce est un soulagement pour la filière vin française qui subit ces taxes depuis de nombreux mois. Les organisations de la production vitivinicole saluent le travail des autorités françaises et européennes qui ont rétabli des relations de dialogue avec les Etats-Unis sur ce dossier.

Cette suspension est annoncée pour une durée de quatre mois. Il faut maintenant que cette première étape très positive soit concrétisée par une résolution du conflit. Stéphane Héraud, président de l'AGPV « *appelle nos ministres à négocier au plus vite une sortie définitive de cette situation de crise pour redonner à nos viticulteurs et à nos entreprises des perspectives positives sur le marché* ».

Il convient également que le travail se poursuive avec les pouvoirs publics sur la compensation du préjudice subit par notre filière, la résolution des difficultés de marché que ce préjudice a engendré et la relance de l'activité économique pour notre filière.

Contacts presse

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25

Coop de France – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 01 44 17 58 83

Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97

Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80

Jeunes Agriculteurs : Gaëtan LABARDIN | 01 42 65 86 16 | 07 86 22 90 67

FNSEA : Marion FOURNIER / 07 60 29 56 17